

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/278

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de SAFE GEOTECHNIQUE en date du 08 novembre 2024,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de forages verticaux pour des études de sol dans le cadre d'un forage dirigé pour ENEDIS, Place du Général de Gaulle à SAINGHIN-en-WEPPE, par SAFE GEOTECHNIQUE – 660 rue des Famards (59273) FRETIN, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant la Maison de la Petite Enfance afin de permettre le stationnement d'une camionnette. Un empiètement sur la chaussée sera maintenu sur une largeur de 2,5 mètres. **Cette mesure prendra effet à partir du 25 novembre 2024 pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par SAFE GEOTECHNIQUE afin d'informer en amont les usagers de la route.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de LA Bassée,
- M. le Directeur de SAFE GEOTECHNIQUE.
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 08 novembre 2024

Le Maire

Matthieu CORBILLON

